

Décembre
2017

BÂTIMENT DURABLE
Synthèse annuelle 2016



La rénovation énergétique des logements dans le Grand Est



123

Panorama général

p.3

- Chiffres clés p.3
- Les principaux dispositifs p.4



La rénovation énergétique selon le parc de logements

p.6

- Logements privés p.6
- Copropriété p.7
- Logements publics p.9
- Retombées économiques p.10



Dynamique des dispositifs d'aide

p.11

- CITE : Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique p.11
- Eco-PTZ p.13
- Dispositif « Habiter Mieux » p.14
- CEE : Certificat d'Economie d'Energie p.15
- Eco-PLS p.16



L'accompagnement dans les territoires

p.17

- PRIS : Point Rénovation Info Service p.17
- Dispositif « Oktave » p.20
- L'accompagnement des copropriétés p.21



Labels et qualifications

p.23

- RGE : Reconnu Garant de l'Environnement p.23
- Labellisations et certifications p.25



Chiffres clés

	Grand Est	
	Chiffres 2016	Evolution 1 an
Nombre de CITE (Crédit d'impôt) accordés	98 430	+176%
Nombre de logements engagés dans le Dispositif « Habiter Mieux » (Précarité énergétique)	5 073	-14%
Nombre d'Eco-Ptz (Prêt à Taux Zéro) accordés	2 292	+1%
Nombre d'Eco-PLS (Prêt Logement Social) engagés	5 500	-7%
Nombre d'entreprises ayant le signe RGE	5 957	+8%
Nombre de demandes traitées par les EIE (Espaces Info Energie) / ADEME / ADIL départementales du Grand Est <i>(*demandes concernant uniquement l'amélioration énergétique et les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique)</i>	12 200 / *3 145	-15% / -21%
CEE (Certificats d'Economies d'Energie) délivrés	26 249 GWh cumac	n.d

Objectif du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) en rénovation

Alsace objectifs 2050 :

- 19 000 logements/an

Champagne-Ardenne objectifs 2050 :

- 128 000 maisons
- 104 000 logements HLM

Lorraine objectifs 2020 :

- 30% logements sociaux
- 20% logements autres



Les principaux dispositifs

Le **crédit d'impôt (CITE)** est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages pour des travaux de rénovation partielle ou globale

L'**éco-PTZ (Eco Prêt à Taux Zéro)** concerne un nombre plus limité de ménages, pour des travaux dont le montant est plus élevé que le bouquet d'actions moyen

Le **PTZ** d'abord appelé Prêt à 0% puis NPTZ puis PTZ+, réintroduit la possibilité de financer des acquisitions dans l'ancien, sous condition de travaux et de localisation

Le dispositif **Habiter Mieux** permet d'accompagner fortement les ménages modestes grâce aux financements de l'ANAH

« **Oktave** » est un guichet unique permettant aux ménages de bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec des solutions adaptées aux spécificités des maisons permettant une rénovation complète de la maison

« **Climaxion** » est un programme de l'ADEME et de la Région Grand Est en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire

L'**éco-PLS (Eco Prêt Logement Social)** est un dispositif national permettant de financer la rénovation dans le logement social

La **T.V.A à taux réduit** s'applique aux travaux d'amélioration de la qualité énergétique des logements

Les dispositifs peuvent être **cumulables** sous certaines conditions

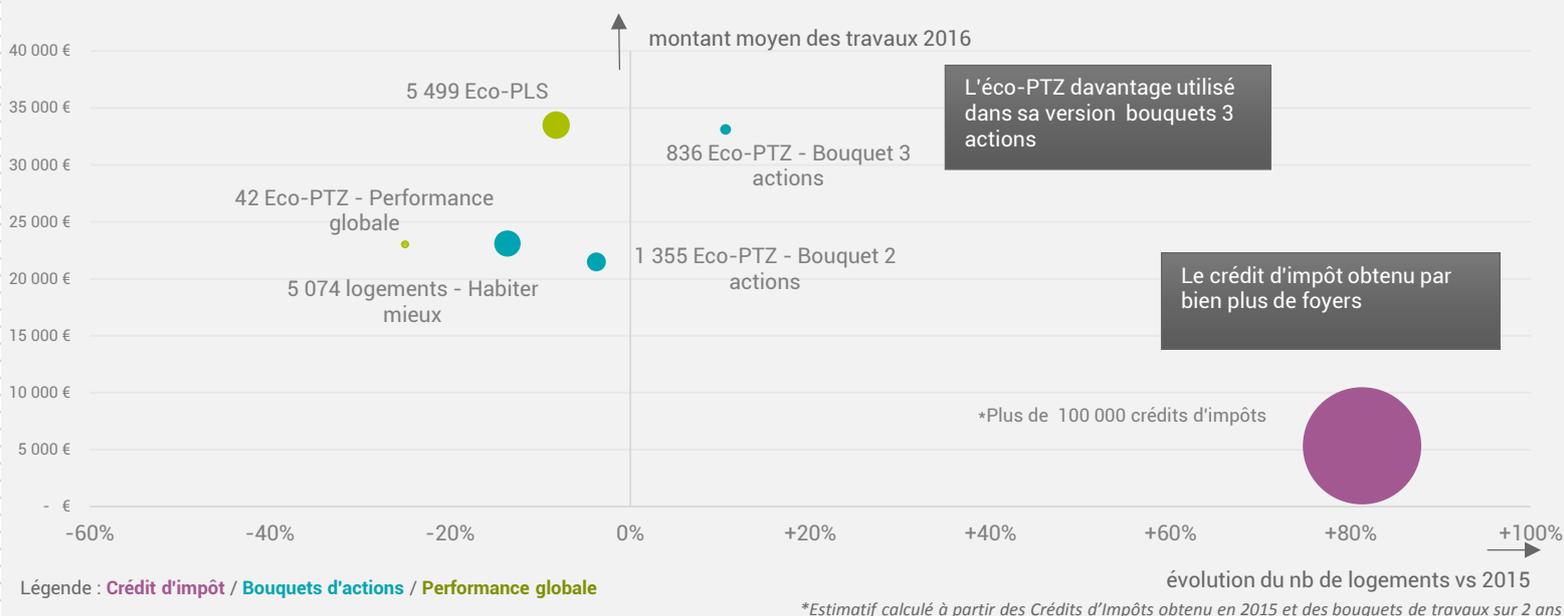
Ces dispositifs ne couvrent qu'une partie de la cible visée, par conséquent la **marge de progression est importante**

Globalement, ces dispositifs ont un impact tant d'un point de vue **énergétique**, qu'**économique**

Bilan 2016 des dispositifs financiers pour la rénovation des logements dans le Grand Est

Les leviers à la rénovation énergétique en 2016 en Grand Est vs 2015

Unité : nombre de logements et montant en euros HT
Sources : CERC à partir des données DGFIP, SGFGAS



Le **crédit d'impôt** est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages pour financer des actions d'amélioration énergétique. Ainsi en 2016 (sur les travaux 2015), plus de 100 000 foyers l'ont obtenu dont près de 9 900 pour la réalisation d'un bouquet d'actions sur l'année. Le nombre de foyers ayant bénéficié du CITE a fortement progressé.

L'**éco-PTZ** est un dispositif dont le **montant moyen des travaux est plus élevé pour les logements privés** que le bouquet d'actions moyen soutenu par le crédit d'impôts. Pour le bouquet de 3 actions, le montant moyen s'élève à près de 31 800€ alors qu'il est de 21 100€ pour le bouquet de 2 actions. L'Eco-PTZ « Performance Globale » est le dispositif le plus en retrait en 2016.

Le dispositif « **Habiter Mieux** » permet d'accompagner fortement les **ménages modestes** s'ils s'engagent à réaliser des rénovations permettant une baisse de consommation énergétique d'au moins 25%, le coût moyen des travaux est donc élevé : 24 300€. Ce dispositif fait partie des dispositifs moins sollicités en 2016.

Le dispositif « **Oktave** », créé en 2015, permet d'accompagner des projets de rénovation dans la durée, en fixant des étapes cohérentes avec l'objectif de performance BBC. Ce dispositif alsacien devrait se développer dans le Grand Est d'ici 2018.

Climaxion est un programme de l'ADEME et de la Région Grand Est en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire. Les actions de ce programme sont définies selon 4 grands axes : l'efficacité énergétique et qualité environnementale des bâtiments, les énergies renouvelables, l'économie circulaire et l'économie de ressources et les territoires durables.

En ce qui concerne le parc public, la part des rénovations financées avec un **Eco-PLS** atteignant le niveau BBC Rénovation a bien augmenté (+19 points). Le coût moyen des travaux s'élève à 33 500€.

Note d'information :

Les dispositifs cités dans ce baromètre n'incluent pas les dispositifs spécifiques des collectivités territoriales.



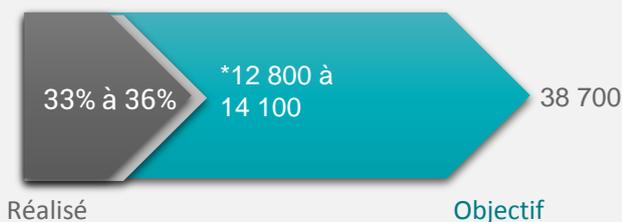
La rénovation du parc privé

Source : estimation CERC



Objectif SRCAE

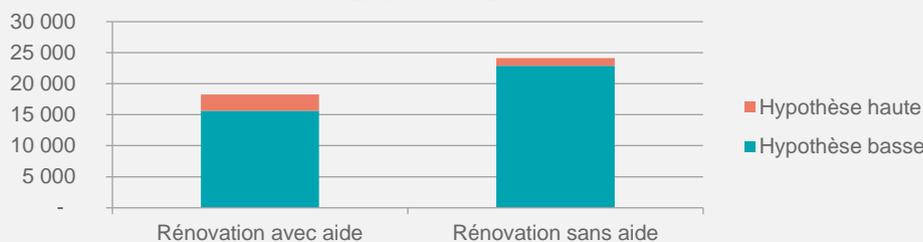
38 700 logements privés entièrement rénovés (rénovations performantes) par an



*Les indicateurs retenus pour estimer le nombre de logements entièrement rénovés sont les Eco-PTZ performance globale, les Crédits d'impôt avec au moins 2 isolations thermiques, le dispositif « Oktave ».

Logements rénovés en 2016 dans le Grand Est

Source : Estimations CERC



Avec aides (CITE, Eco-PTZ, « Habiter Mieux », dispositif régional)

→ Rénovations effectuées uniquement en 2016

12 100 à 14 400 logements privés ont été rénovés en 2016, grâce aux dispositifs d'aide.

→ Rénovations terminées en 2016

3 500 à 3 900 logements privés ont terminé une rénovation étalée en 2016, grâce aux dispositifs d'aide. Il s'agit de logements pour lesquels une action réalisée en 2016 se conjugue avec une ou plusieurs actions antérieures (depuis 2015), ce qui permet de terminer la rénovation énergétique en 2016.

→ Dont Rénovations performantes en 2016

9 000 à 10 200 logements privés ont été rénovés avec un gain énergétique performant (le niveau atteint ne peut cependant pas être mesuré : gain énergétique supérieur à 50%, bouquets de travaux isolation, performance globale) (travaux étalés et terminés en 2016 ou travaux uniquement sur 2016) incluant les aides du dispositif régional « Oktave ».

Sans aide

→ Rénovations effectuées ou terminées en 2016

22 900 à 24 100 rénovations ont été effectuées sans aide.

Dont : 8 400 à 8 800 rénovations performantes

Dont : 1 560 à 1 650 en auto-rénovation

Ces différents résultats ont été obtenus sur la base d'une méthode d'estimation développée par le Réseau des CERC. Elle se base sur des hypothèses de cumul des dispositifs, sur l'évolution du recours au crédit d'impôt en 2016 pour les travaux réalisés en 2015, mais également sur la part des rénovations énergétiques ayant recours aux dispositifs d'aide. A cette fin, la connaissance régionale mais également une analyse des études existantes (en particulier de l'Observatoire Permanent de l'amélioration ENergétique du logement (OPEN)) ont été indispensables pour valider certaines hypothèses.



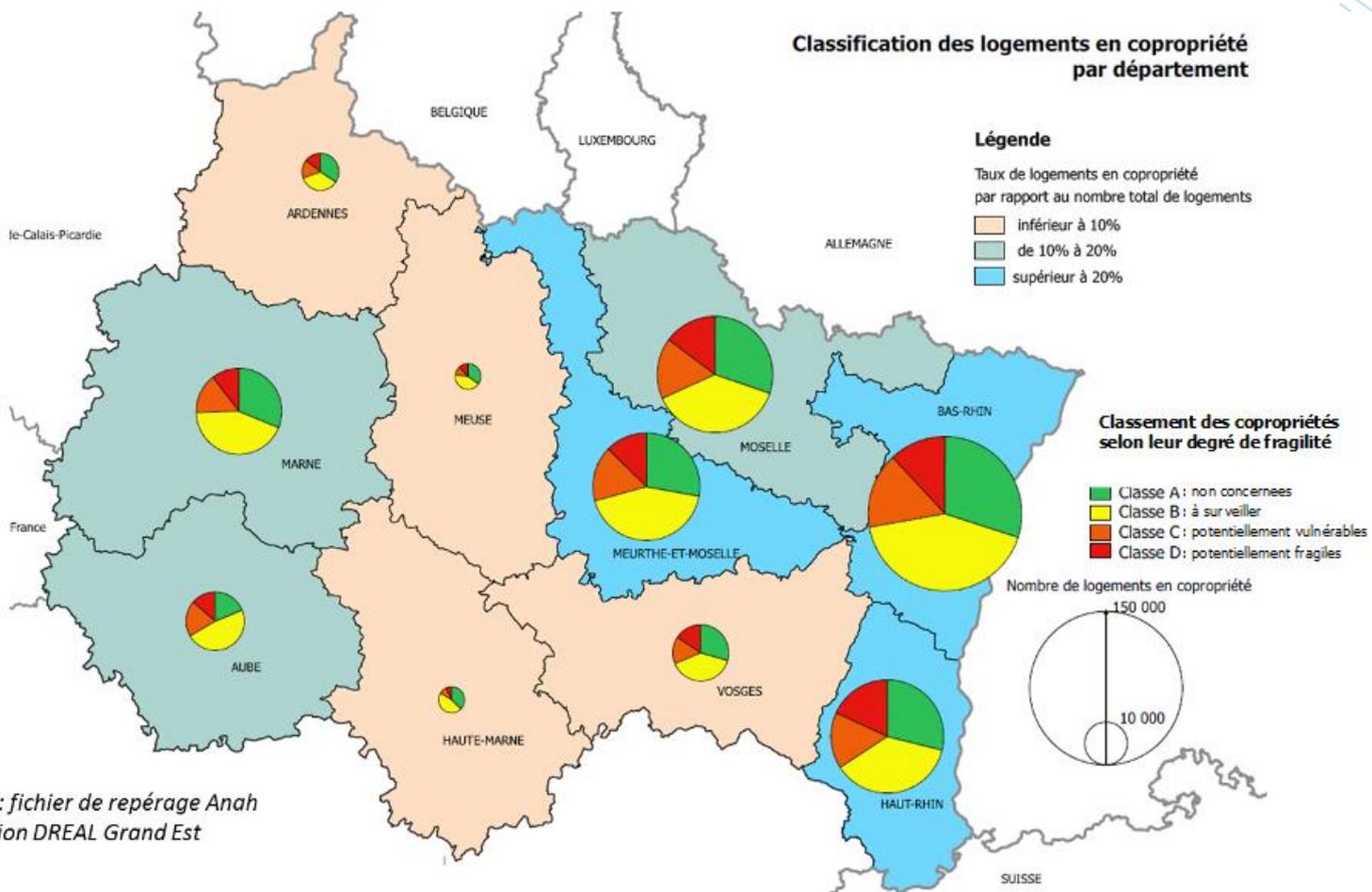
La rénovation des copropriétés

En 2013, près de 496 000 logements en copropriétés étaient recensés dans le Grand Est, soit environ 18% du parc de logements de la région. Les copropriétés sont concentrées dans les départements les plus urbains et dans les zones les plus denses de ces départements. L'Eurométropole de Strasbourg, le Grand Nancy, le Grand Reims, Mulhouse Alsace Agglomération et Metz Métropole concentrent 45 % des copropriétés de la région.

En région Grand Est, 38 % des copropriétés sont considérées comme saines et 1/3 sont potentiellement dégradées.

80% des copropriétés en difficultés sont composées de moins de 11 lots.

La rénovation des copropriétés fragiles : une priorité pour les années à venir



Sources : fichier de repérage Anah
Réalisation DREAL Grand Est



La rénovation des copropriétés

Près d'un ménage sur cinq dans le Grand Est habite dans une copropriété. Depuis 5 ans, les copropriétés ont été promues au rang d'enjeu national au sein des politiques de l'habitat.

La rénovation d'une copropriété présente souvent des difficultés particulières (financières, profil des copropriétaires, juridiques, complexité de fonctionnement et de gestion) et nécessite un accompagnement spécifique.

Des actions ont été mises en place pour inciter à la rénovation des **copropriétés**.

- ❖ A partir du 1^{er} janvier 2017, il est obligatoire d'effectuer un **diagnostic technique global**, d'après l'article 58 de la loi Alur. Il s'agit d'une étude à réaliser tous les 10 ans et permettant de connaître plus en détails l'état général de l'immeuble. Cette étude propose également la réalisation de travaux pouvant être étalés sur 10 ans.
- ❖ A partir du 1^{er} janvier 2017, il est également obligatoire de créer un **fond de travaux** afin de simplifier la réalisation de travaux et notamment la rénovation énergétique. La cotisation annuelle obligatoire ne pourra pas être inférieure à 5% du budget prévisionnel.
- ❖ Le **POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété)** est un dispositif permettant d'accompagner les copropriétés en difficultés. Cet accompagnement a pour but de limiter les difficultés, voire résorber les dettes. Le montant de l'aide est de 50% de la dépense HT au maximum, dans la limite de 50 000€ d'aides de l'ANAH par an. L'engagement de la copropriété dans ce programme doit être au minimum de 3 ans.
- ❖ La **VOC (Veille d'Observation des Copropriétés)** est un outil d'aide méthodologique et financière pour développer des démarches d'observation locales des copropriétés fragiles. Cette observation permet de détecter au plus tôt la fragilité de certaines copropriétés. Le montant de l'aide est de 50% de la dépense dans la limite de 60 000€ d'aides de l'ANAH, pour une durée minimum de 3 ans.
- ❖ **Climaxion** a déployé un dispositif spécifiquement à destination des copropriétés, proposant un accompagnement des copropriétés via une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Cet AMO proposera une ingénierie technique, sociale et financière favorisant ainsi l'émergence de projets de rénovation. Une aide à l'investissement est également octroyée pour les opérations de rénovation sur l'enveloppe thermique du bâtiment qui respecte un bouquet de travaux BBC-compatibles (solutions techniques de référence). Les aides Climaxion sont cumulables avec celles de l'ANAH, dans le respect des conditions en vigueur.

Pour en savoir plus sur le programme Climaxion : <http://www.climaxion.fr/aides-financieres/>

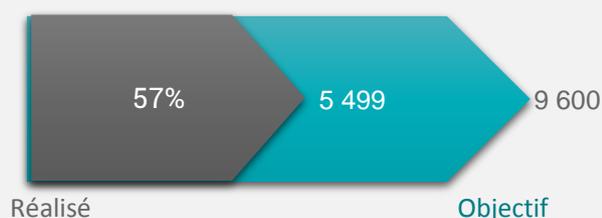


La rénovation du **parc social**

Source : Caisse des Dépôts

● ● ● ● **Objectif parc social**

105 400 logements **sociaux** rénovés d'ici **2020**



Sources : Caisse des dépôts et estimation CERC

Près de **5 500** logements **sociaux** rénovés en **2016**, dont **3 314** en niveau **BBC-rénovation**

Au 1^{er} janvier 2016, la région Grand Est recensait près de 424 000 logements sociaux (*source : INSEE*). 5 499 logements ont bénéficié d'un Eco-PLS pour des travaux de rénovation en 2016, dont **60% en niveau BBC-Rénovation**, contre une part de 41% en 2015.

Environ **184 M€** de travaux d'amélioration énergétique **sur le parc social**.

Les rénovations des logements sociaux ont généré près de 184 millions d'€ de travaux. Le coût moyen des travaux est de 33 500€/logement, soit en moyenne 2 900€ de plus par logement en comparaison à 2015.

Les **dispositifs d'aide** disponibles pour le parc social :

L'Eco-PLS : il s'agit d'un prêt à taux bonifié distribué par la Caisse des dépôts et consignations (CDC). L'objectif principal est de réhabiliter les logements sociaux les plus énergivores pour diminuer les charges énergétiques des locataires.

Climaxion : le montant de l'aide s'élève entre 2 500 et 4 500€ par logement rénové, pour des logements non éligibles au FEDER. Les opérations sont éligibles selon plusieurs critères : http://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/aides/reno-logements-sociaux/dispositif_reno_log_sociaux_-_20170713.pdf

FEDER : les travaux de rénovation énergétique des logements sociaux sont éligibles au Fonds Européen de Développement Régional. Les opérations doivent être structurantes, regroupant un nombre significatif de logements et la rénovation doit viser une performance énergétique exemplaire.



Les retombées économiques de la rénovation énergétique

On considère cette fois l'ensemble des actions d'amélioration énergétique, qu'il s'agisse de bouquets d'actions ou d'actions seules portant sur les postes énergétiques (toiture, murs, ouvertures, chauffage, eau chaude sanitaire) afin de mesurer l'impact de l'amélioration énergétique sur l'activité des entreprises. Tous les montants ci-dessous sont Hors Taxes.

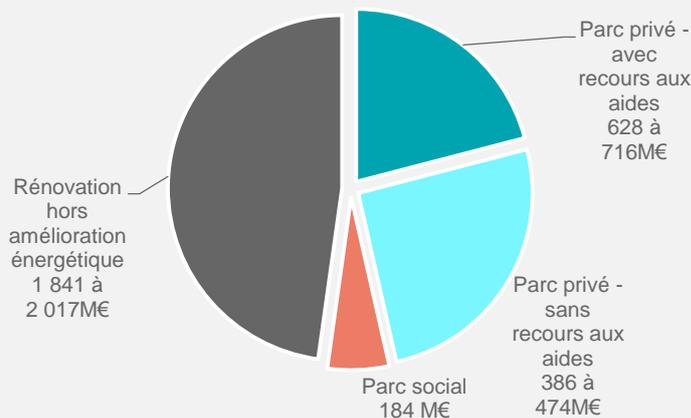
● ● ● ● Chiffre d'affaires 2016

3 215 millions d'€

pour la rénovation (énergétique et autre) du logement dans le Grand Est

Source : CERC Grand Est – méthode Comptes de production du Réseau des CERC

Volume de montant de travaux pour l'amélioration énergétique des logements



Part de marché de la rénovation énergétique du **logement privé**

32 à 37 %

Dont part de marché de la rénovation énergétique avec recours aux aides

20 à 22 %

Dont part de marché de la rénovation énergétique sans recours aux aides

12 à 15 %

Part de marché de la rénovation énergétique du **logement social**

6 %

1 014 à 1 190 M€ HT de travaux d'amélioration énergétique **sur le parc privé** ont été réalisés en 2016 dans le Grand Est, avec ou sans aide.

Il s'agit d'actions ayant potentiellement eu un impact sur la consommation énergétique du logement, que ce soit dans le cadre d'un bouquet d'actions ou d'une action seule.

Les travaux concernés portent sur les postes d'isolation (murs, toitures et ouvertures) ou les changements d'équipement (chauffage ou eau chaude sanitaire).

Ce montant total de travaux représente **32 à 37% du chiffre d'affaires entretien-rénovation de logement** des entreprises du Grand Est.

Le montant des travaux énergétiques réalisés par des ménages qui n'ont pas eu recours aux dispositifs d'aide s'élève entre **386 à 474M€**.

La rénovation énergétique (logements publics et privés) représente **37 à 43%** de l'ensemble du chiffre d'affaire entretien-rénovation de logements, en 2016.



Le crédit d'impôt Un dispositif très sollicité

Source : DGFIP

◆ **98 430 ménages** ont obtenu un CITE en 2015 (+176% en 1 an) hors bouquets de travaux sur 2 ans

◆ **143 865 actions** réalisées avec l'aide du CITE (+54% en 1 an)

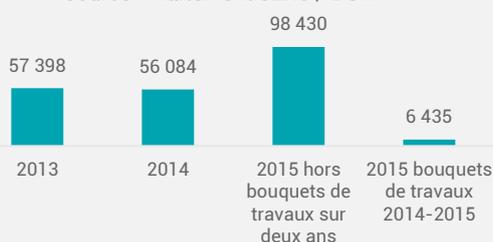
◆ **1€ de crédit d'impôt distribué a généré 3,86€ de travaux**

162 M€ de crédit d'impôt distribués

626 M€ de travaux déclarés pour des actions ayant obtenu un CITE

Nombre de foyers ayant obtenu un crédit d'impôt

Unité : nombre de foyers
Source : Traitement CERC / DGFIP



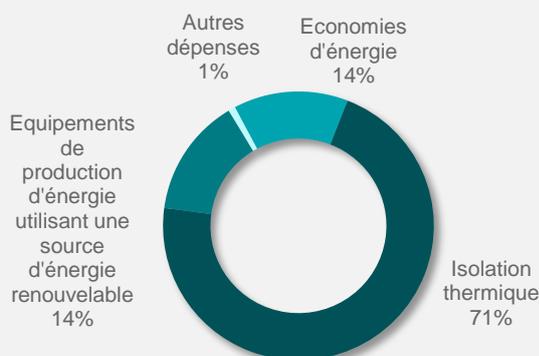
Montant des travaux réalisés dans le cadre d'une demande de crédit d'impôt

Unité : Millions d'€
Source : Traitement CERC / DGFIP



Répartition des actions menées en 2015 (et déclarées en 2016) par les ménages

Unité : nombre d'actions réalisées - Source : Traitement CERC / DGFIP



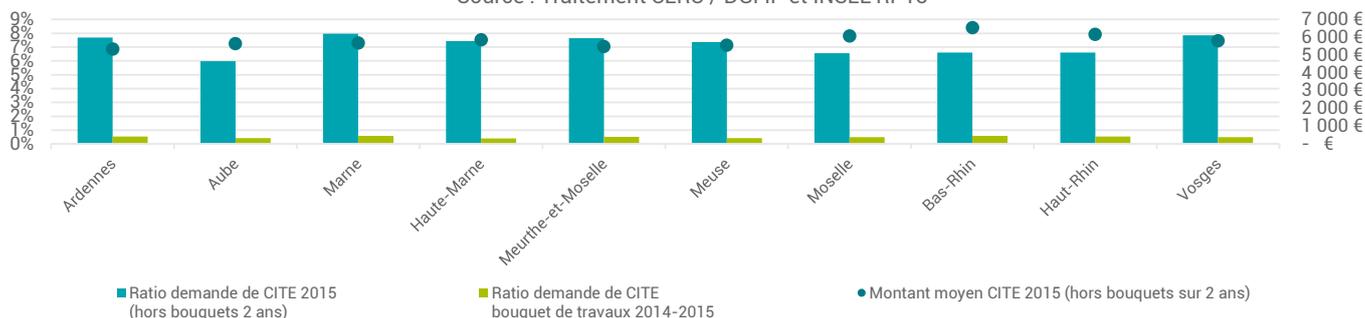
328 412 actions réalisées grâce au crédit d'impôt depuis 2013

Pour un montant d'1 501 M€ de travaux

Plus de 98 400 ménages ont obtenu un CITE dans le Grand Est, qui ont réalisé 143 865 actions. Ces actions concernent principalement l'isolation thermique et notamment les parois vitrées puis la porte d'entrée donnant sur l'extérieur. Ces actions ont engendré des travaux à hauteur de 640 M€ pour 162 M€ de crédit d'impôt distribués. Le montant moyen des dépenses par ménage dans le Grand Est est de 5 805€, allant de 5 327€ dans les Ardennes à 6 532€ dans le Bas-Rhin.

Part des propriétaires occupants ayant demandé un crédit d'impôt et montant moyen des dépenses réalisées selon les départements en Grand Est

Unité : % de propriétaires occupants ; montant en €
Source : Traitement CERC / DGFIP et INSEE RP13





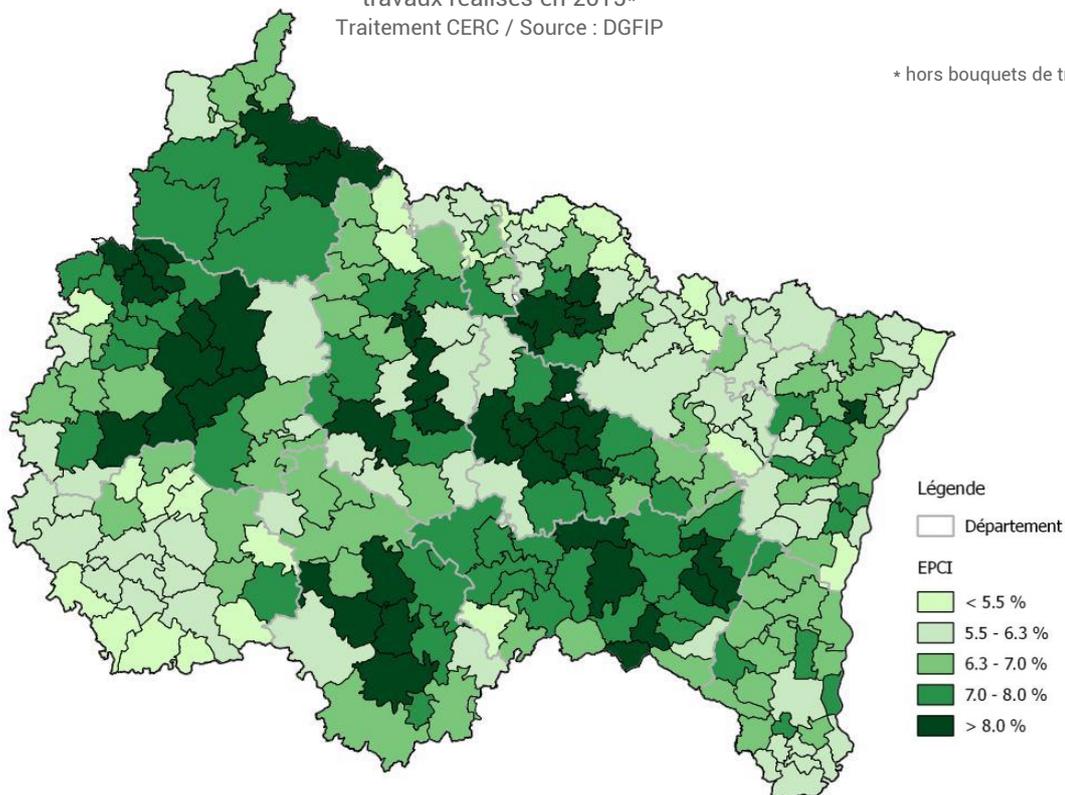
Le crédit d'impôt Un dispositif très sollicité

Source : DGFIP

Part des propriétaires occupants ayant obtenu un CITE en 2016 pour des travaux réalisés en 2015*

Traitement CERC / Source : DGFIP

* hors bouquets de travaux 2014-2015

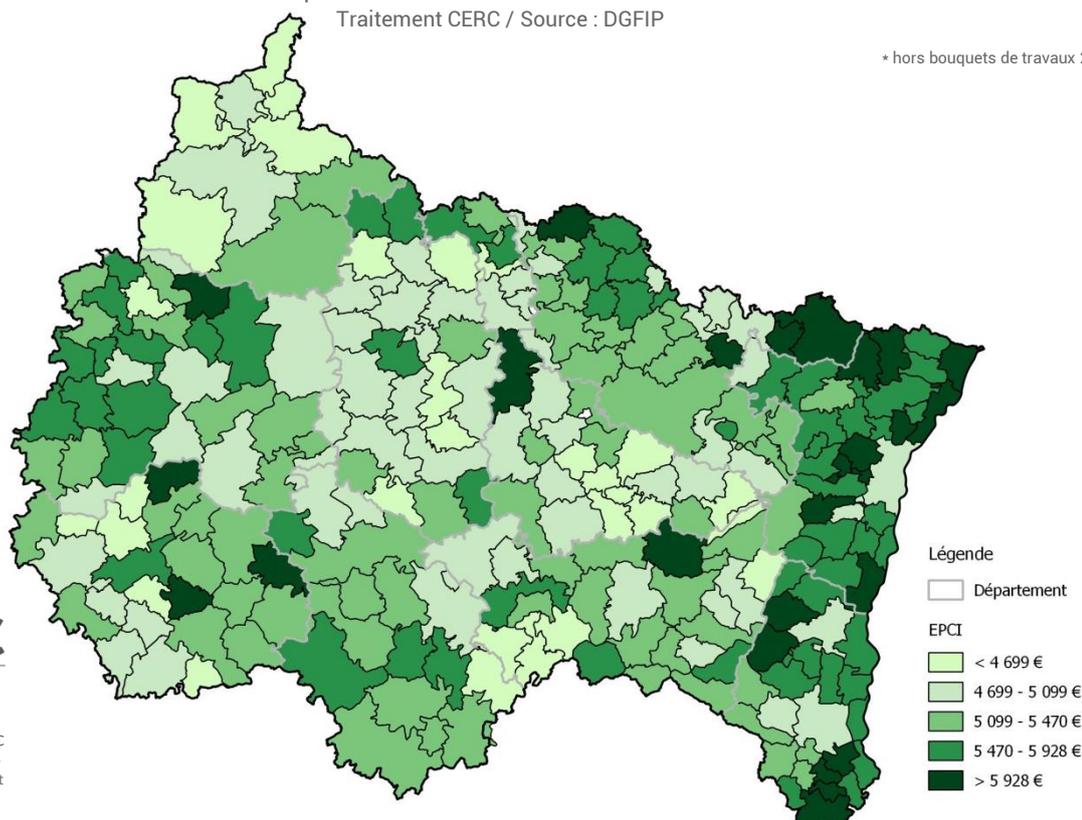


Source : DGFIP
Traitement Réseau des CERC
Fonds : ©IGN GEOFLA®2015
Conception : CERC Grand Est

Montant moyen des travaux effectués par les foyers ayant demandé un CITE pour des travaux effectués en 2015*

Traitement CERC / Source : DGFIP

* hors bouquets de travaux 2014-2015



Source : DGFIP
Traitement Réseau des CERC
Fonds : ©IGN GEOFLA®2015
Conception : CERC Grand Est

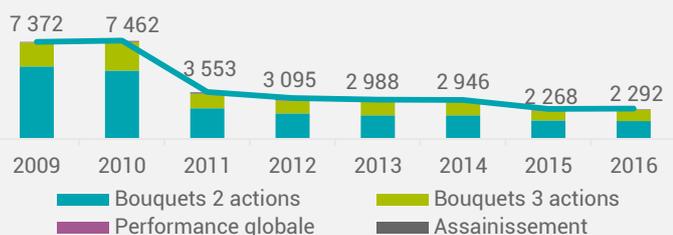


L'éco-PTZ Cible une rénovation plus globale

Source : SGFGAS

- ◆ **2 292 logements rénovés en 2016** grâce à l'Eco-PTZ (+1% en 1 an)
 - dont 72% d'avant 1974
 - dont 90% pour des propriétaires

Evolution de la distribution d'éco-PTZ en Grand Est
Unité : nombre de logements
Source : Traitement CERC / SGFGAS



- ◆ En moyenne 1€ d'éco-PTZ distribué génère 1,30€ de travaux

44,8 M€ d'éco-PTZ distribués

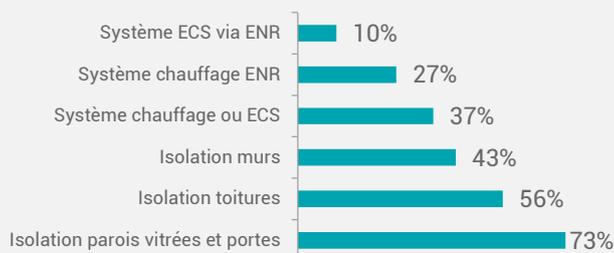
58,4 M€ de travaux déclarés pour des actions ayant obtenu un Eco-PTZ

24 604 éco-PTZ depuis 2010

Pour un montant de 564 M€ de travaux

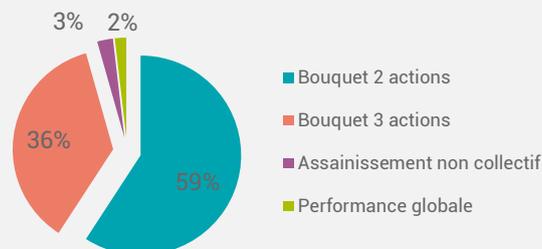
Fréquence de travaux réalisés dans les bouquets de travaux

Source : SGFGAS



Répartition des éco-PTZ distribués par type de travaux réalisés

Source : SGFGAS



En 2016, le nombre d'Eco-PTZ accordés a augmenté d'1% par rapport à 2015, après 5 années de diminution consécutives.

L'isolation des parois vitrées et des portes est le poste principalement rénové lors des travaux, suivie par l'isolation des toitures. La majorité des Eco-PTZ ont été distribués pour des bouquets de 2 actions, puis des bouquets de 3 actions.

Nombre d'Eco-PTZ octroyés par départements

Source : SGFGAS



Le Bas-Rhin est le département au nombre d'Eco-PTZ distribués le plus important : 20% des Eco-PTZ distribués dans le Grand Est, suivi par la Moselle avec 18% des Eco-PTZ.

93% des Eco-PTZ accordés dans le Grand Est l'ont été pour des logements individuels.

Par rapport au nombre de logements individuels qui sont éligibles à l'Eco-PTZ, c'est-à-dire des résidences principales construites avant 1990, le ratio Eco-PTZ/logements éligibles est le plus élevé en Haute-Marne (3,6%) puis dans les Vosges (3,5%).



Le programme « Habiter Mieux » Cible les propriétaires modestes

Source : ANAH / DREAL Grand Est

◆ 5 073 logements engagés dans le programme « Habiter Mieux » en 2016 (-14% en 1 an)

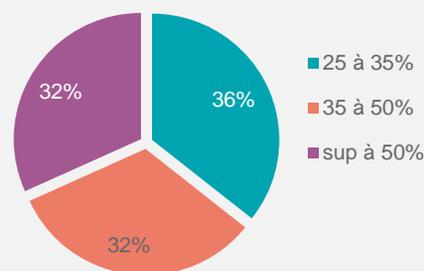
◆ 113 M€ de travaux réalisés (-11% en 1 an)

◆ Montant des travaux : 22 347€/logement en moyenne
→ dont 48 943€/logement en moyenne pour les propriétaires bailleurs
→ dont 19 042€/logement en moyenne pour les propriétaires occupants

Répartition des logements par étiquette énergétique, avant et après travaux
Source : ANAH



Répartition des logements du programme "Habiter Mieux" par gain énergétique réalisé grâce aux travaux
Source : ANAH



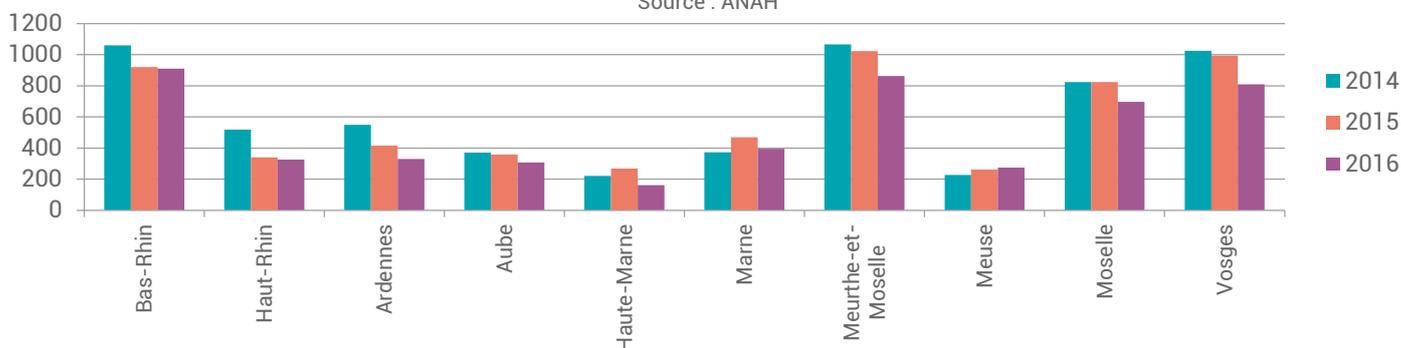
23 518 logements concernés depuis 2011

Pour un montant de 501 M€ de travaux

Avec 5073 logements ayant bénéficié de la prime « Habiter Mieux » en 2016, la Région Grand Est est celle qui a comptabilisé le plus de rénovations « Habiter Mieux » au niveau national, malgré une baisse de 13% par rapport à l'année 2015. Ces logements engagés dans le programme en 2016 ont permis la réalisation de 113 millions d'euros de travaux. Le coût moyen des travaux est donc de 22 347€/logement, soit 790€/logement supplémentaire par rapport à 2015.

26% des logements avaient une étiquette énergétique G avant rénovation, tandis qu'après travaux ils n'étaient plus que 2%. A l'inverse, une infime partie des logements avait une étiquette A et B (0,12%) avant travaux, après ils étaient 8%.

Evolution du nombre de logements concernés par le programme "Habiter Mieux" de l'ANAH, par département
Source : ANAH



Contrairement à 2015 où la Meurthe-et-Moselle et les Vosges comptaient chacun 17% des logements concernés par le programme « Habiter Mieux » de la région Grand Est, en 2016 c'est la part bas-rhinoise qui est la plus importante : 18%. Le département de la Haute-Marne enregistre la plus forte diminution du nombre de logements concernés par le programme sur 1 an : -40%. Sur une évolution sur 2 années, ce sont les départements des Ardennes (-40%) et du Haut-Rhin (-37%) qui subissent la perte la plus importante.

Le dispositif a été plus sollicité dans 1 département en 2016 par rapport à 2015 : la Meuse (+5%), dont l'évolution sur 2 ans est également positive : +20%, tout comme pour la Marne (+6%).



Les Certificats d'Économies d'Énergie

Source : DREAL Grand Est

Le dispositif de **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)** repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergies appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobile). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Une nouvelle obligation d'économies d'énergie a été appliquée aux vendeurs d'énergie depuis le 1er janvier 2016 : pour lutter contre la précarité énergétique elle est fixée à 150 TWhc pour 2016-2017. Il s'agit du **CEE précarité**.

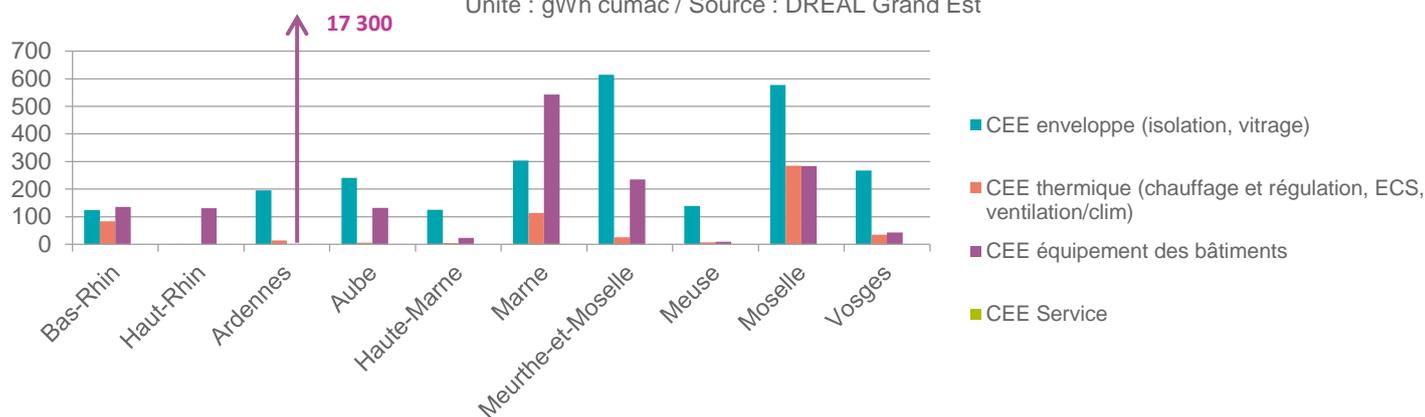
4 241 GWh cumac (cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit) de certificats d'économies d'énergie « Classique » ont été délivrés en 2016 dans le Grand Est et **22 008 GWh cumac** de certificats d'économies d'énergie « Précarité ».

Au niveau du CEE Classique, 41% ont été consacrés à des travaux d'enveloppe, contre 55% au niveau du CEE Précarité, et 41% pour l'équipement des bâtiments contre 33% pour le CEE Précarité.

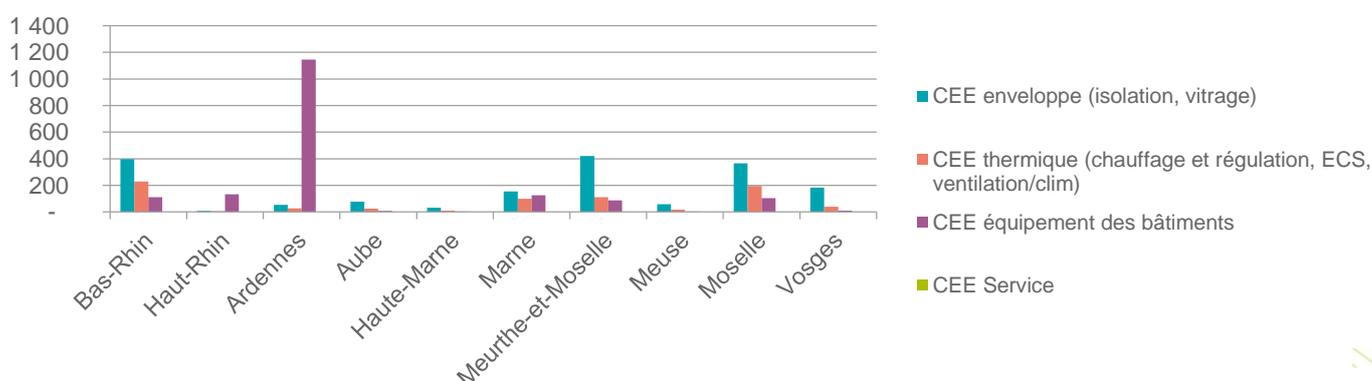
CEE accordés dans le secteur du bâtiment résidentiel En 2016	Grand Est	Evolution 16/15
Volume CEE Classique en GWh cumac	4 241	-11%
Volume CEE Précarité en GWh cumac	22 008	n.d
TOTAL	26 249	n.d

Par département, les Ardennes remportent avec beaucoup d'avance la part de CEE équipement des bâtiments, en raison de la présence d'un distributeur de LEDS sur le département. Ce chiffre n'implique cependant pas que les LEDS sont installées sur le département. Après les Ardennes, ce sont les départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle qui enregistrent le plus de CEE.

Répartition des **CEE Précarité** délivrés par secteur dans le bâtiment résidentiel
Unité : gWh cumac / Source : DREAL Grand Est



Répartition des **CEE Classique** délivrés par secteur dans le bâtiment résidentiel
Unité : gWh cumac / Source : DREAL Grand Est





Les Eco-PLS

Source : Caisse des dépôts

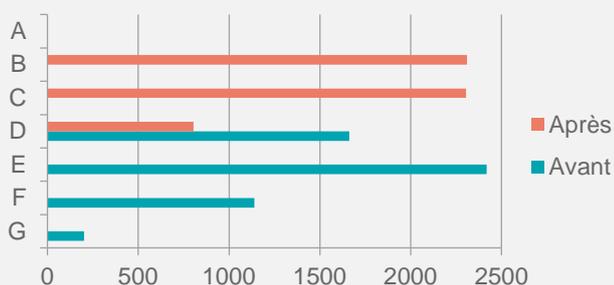
◆ 5 499 logements sociaux rénovés en 2016 grâce à l'Eco-PLS (-7% en 1 an)

◆ 184 M€ de travaux réalisés (+2% en 1 an)

◆ Montant des travaux : 33 461€/logement en moyenne

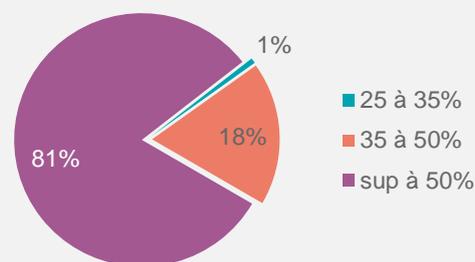
Répartition des logements par étiquette énergétique, avant et après travaux

Source : Caisse des dépôts



Répartition des logements sociaux ayant bénéficié d'un Eco-PLS par gain énergétique réalisé grâce aux travaux

Source : Caisse des dépôts



26 114 logements concernés depuis 2012

Pour un montant de 684 M€ de travaux

5 499 logements sociaux ont été rénovés en 2016 grâce à l'Eco-PLS, nombre de logements en baisse de 7% par rapport à 2015. Pour autant, le montant des travaux réalisés augmente de 2% et s'élève à 184 millions d'euros.

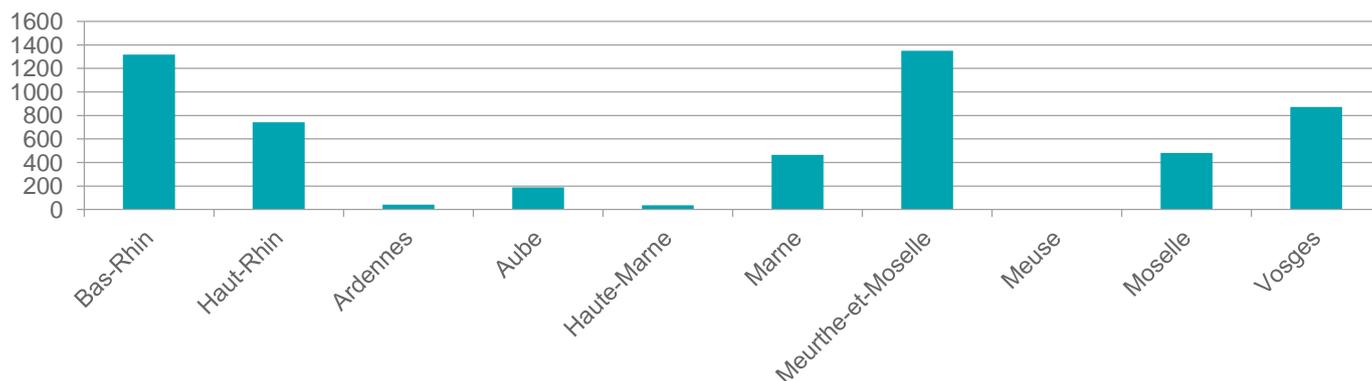
La grande majorité des travaux réalisés suite à l'obtention d'un Eco-PLS ont permis une rénovation dont le gain énergétique réalisé est supérieur à 50%.

Ces logements avaient une étiquette énergétique allant de D à G avant travaux. Après travaux, les étiquettes vont de B à D.

25% des Eco-PLS ont été attribués en Meurthe-et-Moselle, 24% dans le Bas-Rhin.

Répartition des Eco-PLS par département

Source : Caisse des dépôts





Les points d'entrée pour les particuliers : Les PRIS (Point Rénovation Info Service)

0 808 800 700 Service gratuit
+ prix appel

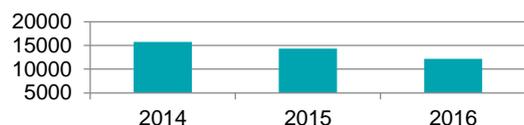
Ce dispositif de numéro unique s'inscrit dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH). Ce numéro Azur national doit permettre de répondre aux questions que se posent les particuliers et orienter chacun, en fonction de sa situation et de ses besoins, vers le Points Rénovation Info Service (PRIS) correspondant : le PRIS ANAH (géré par l'ADIL ou la DDT de son département) s'il est éligible aux aides ANAH ou vers le PRIS Espace Info Énergie le plus proche.

1) Les PRIS Espace Info Energie

En 2016, les Espaces Info Energie, soutenus par l'ADEME Grand Est, la Région Grand Est, 13 associations et plus de 90 collectivités locales, ont conseillé près de 12 200 ménages, contacts en diminution depuis 2 ans, dont -15% en 1 an. Les conseils apportés par les EIE ont permis aux ménages de se poser les bonnes questions et de préciser leurs attentes auprès des professionnels. Par rapport à 2014, la part des ménages ayant accéléré la réalisation des travaux après leur appel ou qui sont allés plus loin dans les travaux, a diminué. Au niveau de la réalisation, les ménages ont effectué plus de travaux lourds (71% des interrogés) et ont réalisé un audit énergétique (14%). Au contraire, 19% des ménages ont entrepris aucune action.

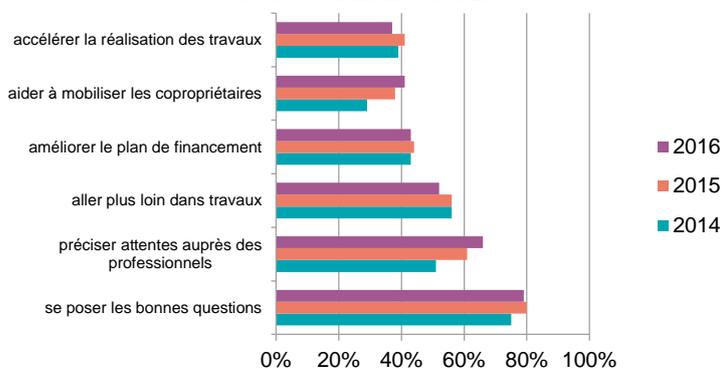
Nombre de ménages conseillés au niveau
des EIE

Source : ADEME Grand Est



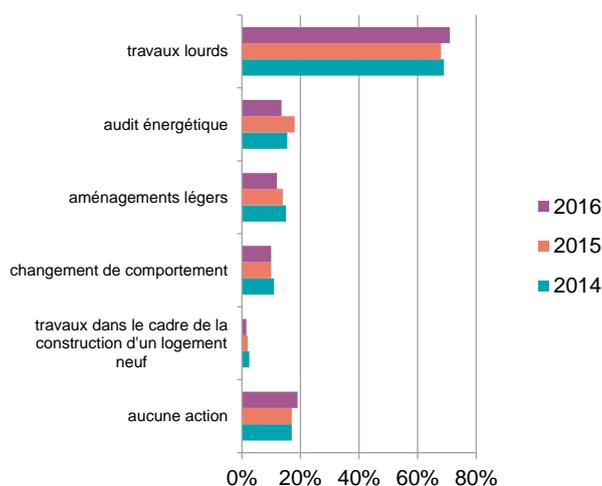
Le conseil apporté par l'EIE a permis aux ménages de :

Source : ADEME Grand Est



1 an après contact avec les EIE, les ménages
ont effectué :

Source : ADEME Grand Est



Estimation de l'impact financier des travaux réalisés suite aux conseils apportés par les EIE

L'ADEME Lorraine a réalisé une évaluation permettant de calculer l'impact financier des travaux réalisés directement lié aux conseils apportés par les EIE. Ainsi, une personne conseillée qui réalise un investissement engendre un montant moyen de travaux de 8 500€.

L'impact est calculé de la manière suivante :

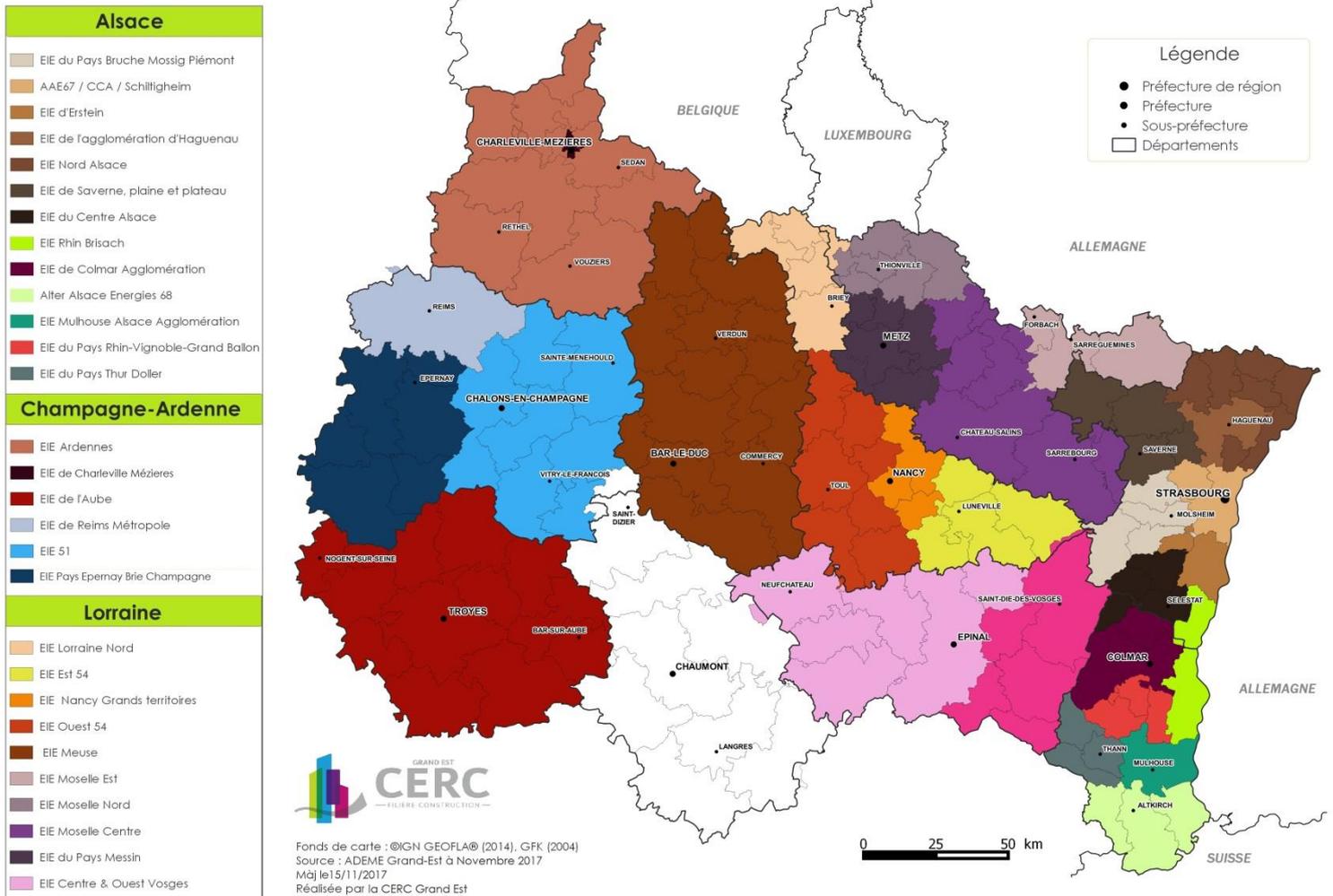
Nombre de personnes conseillées x la part des contacts étant des particuliers x la part des ménages ayant réalisés des travaux de rénovation relativement lourds x la part des ménages ayant réalisé les travaux suite aux conseils de l'EIE x ratio type

Ainsi, dans le Grand Est en 2016, l'impact est d'environ **43 M€**.



Les points d'entrée pour les particuliers : Les PRIS (Point Rénovation Info Service)

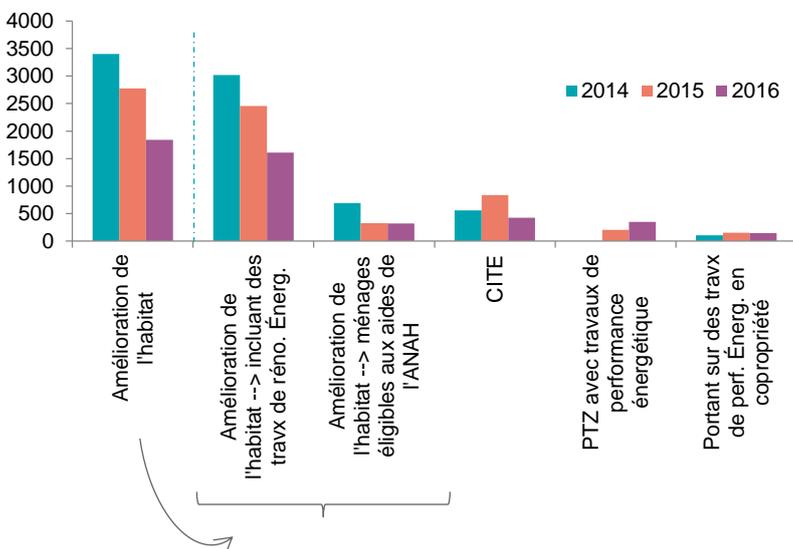
Cartographie des Espaces Info Energie sur le territoire Grand Est par EPCI



2) Les PRIS ADIL

Répartition des consultations ADIL par type de demandes

Source : ADIL 08, 10, 54, 57, 67, 68



Les ADIL présentes sur le territoire du Grand Est ont traité, en 2016, 3 145 consultations relatives à l'amélioration énergétique de l'habitat ou aux dispositifs d'aide.

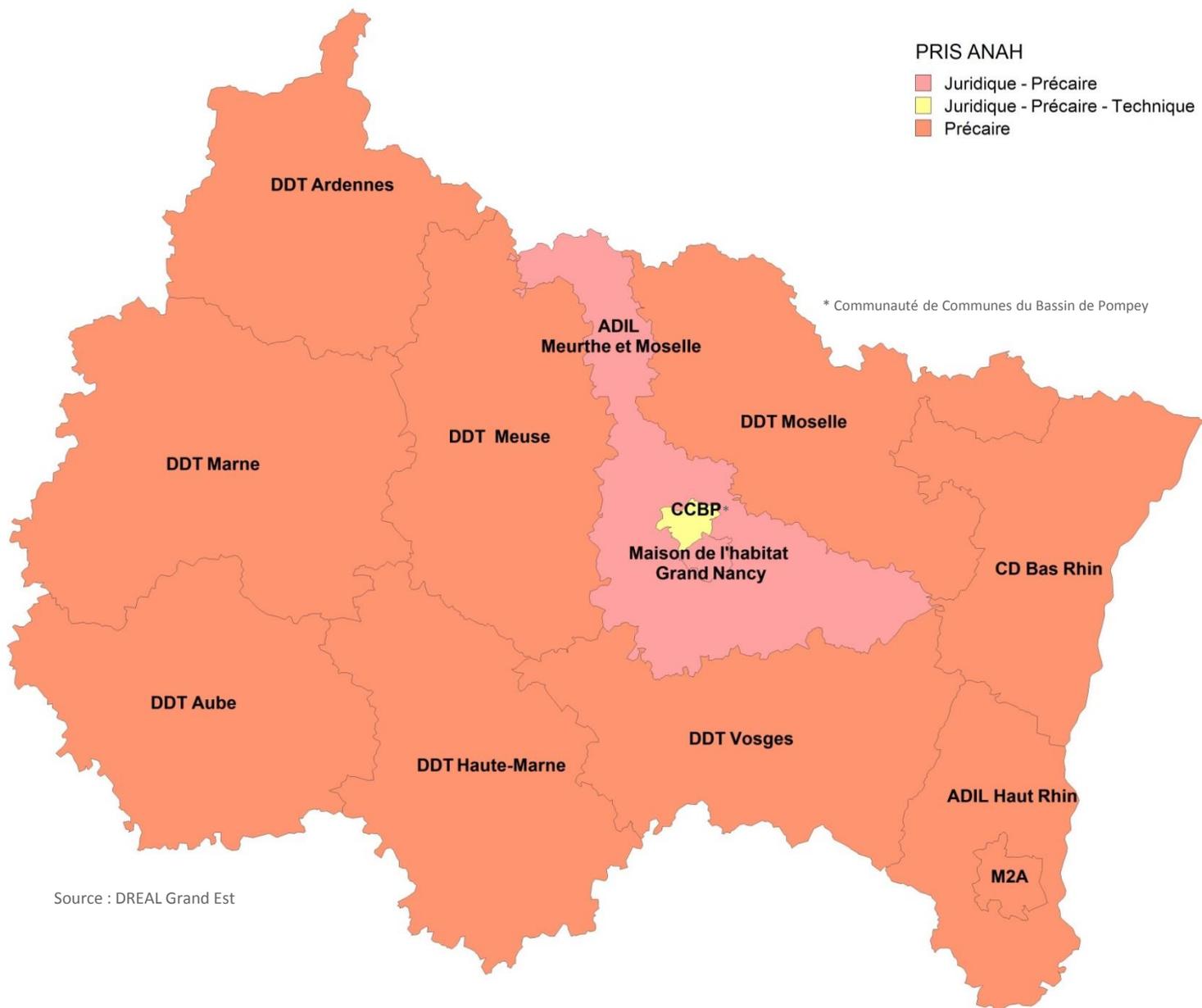
Le nombre de consultations est en repli par rapport à 2015, de 21%.

59% des appels concernaient des demandes d'information sur l'amélioration de l'habitat (hors copropriété), 25% sur les dispositifs d'aide.



Les points d'entrée pour les particuliers : Les PRIS (Point Rénovation Info Service)

3) Les PRIS ANAH





Pour une rénovation complète et performante : OKTAVE, un Service public initié par la Région Grand Est et l'ADEME

Oktave est expérimenté par les Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique en Alsace pour l'instant avec pour objectif de nouer de nouveaux partenariats dans tout le Grand Est dès 2018.

Il s'agit d'un guichet unique permettant aux ménages de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Le conseiller Oktave propose un panel de solutions adaptées aux spécificités des maisons des ménages permettant une rénovation complète de la maison.

Depuis le démarrage du dispositif Oktave en 2015, **646** contacts établis, **140** offres de rénovation proposées par des groupements d'artisans, **36** rénovations globales au niveau BBC ont été réalisées.

Aujourd'hui, Oktave est structuré pour accompagner des projets de rénovation dans la durée, en fixant des étapes cohérentes avec l'objectif de performance BBC.

Les contacts des plateformes locales sont disponibles via les liens ci-après :

- Pour le territoire alsacien : www.oktave.fr
- Pour les territoires lorrains et champardennais : www.eie-grandest.fr

Les plateformes territoriales de rénovation de l'habitat Région Grand Est

Structures porteuses d'une Plateforme de Rénovation

Alsace

- Eco-Quartier Strasbourg
- Pays d'Alsace du Nord
- Pays de Saverne Plaine et Plateaux
- Pays Bruche Mossig Piémont
- Pays d'Alsace Centrale
- Le Grand pays de Colmar
- Pays Rhin vignoble grand ballon
- Pays Thur Doller
- Mulhouse Alsace agglomération
- Pays du Sundgau

Champagne-Ardenne

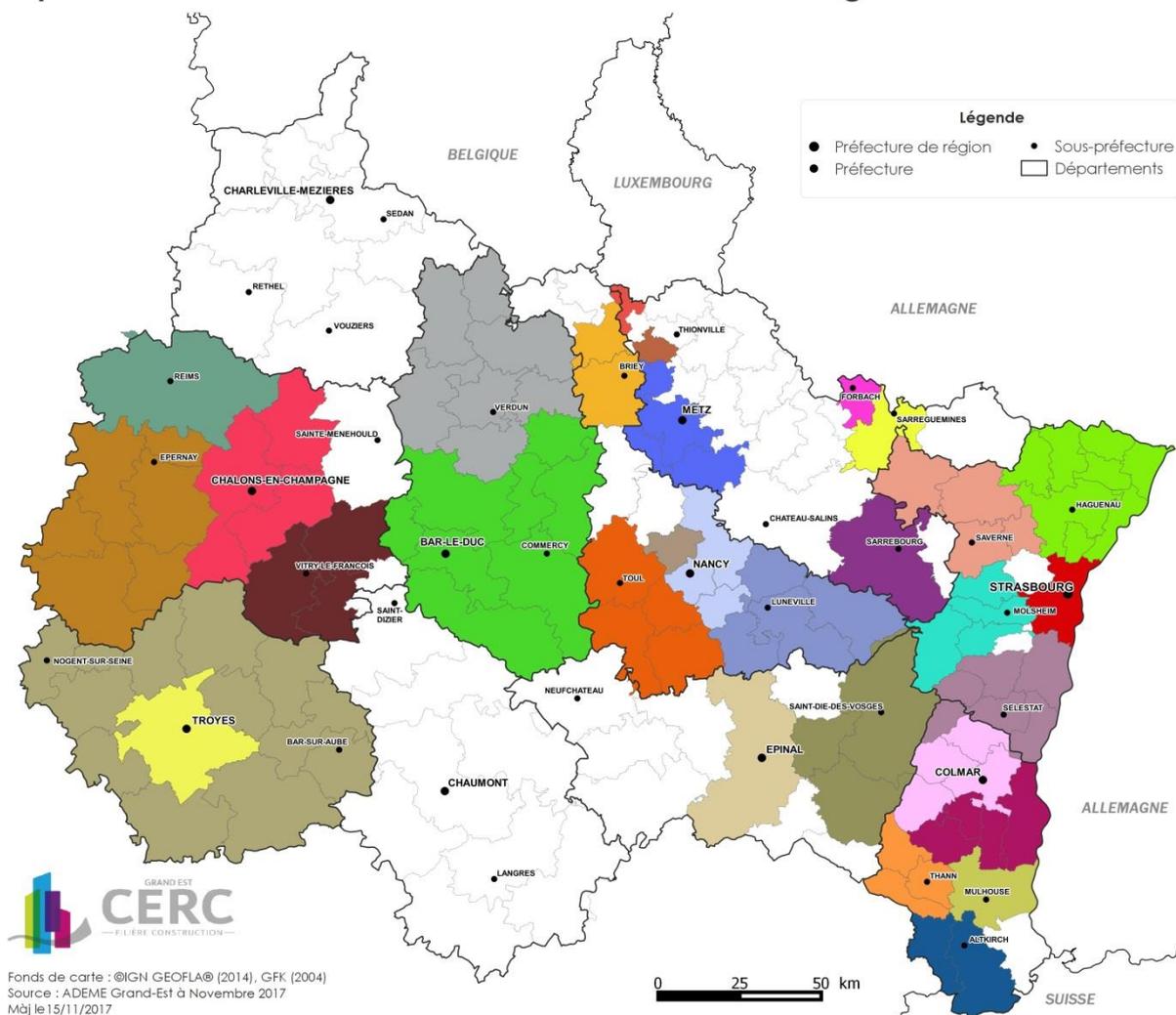
- SDE de l'Aube
- CA Troyes Champagne Métropole
- CU du Grand Reims
- CC de Vitry, Champagne et Der
- Pays d'Epervay
- Pays de Châlons

Lorraine

- Pays du Bassin de Briey
- Pays Terre de Lorraine
- CC du Bassin de Pompey
- ALEC Nancy Grands territoires
- Pays du Lunévillois
- Pays de Verdun
- SAVECOM
- CC du Pays Haut Val d'Alzette
- ALEC Pays Messin
- CA du Val de Fensch
- Agglomération de Forbach
- Agglomération de Sarreguemines
- CC Sarrebourg Moselle Sud
- Pays de la Déodatie
- ALEC Epinal Centre Vosges

Légende

- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Départements



Fonds de carte : ©IGN GEOFLA® (2014), GFK (2004)
 Source : ADEME Grand-Est à Novembre 2017
 M à J le 15/11/2017
 Réalisée par le CERECO



L'accompagnement des copropriétés :

L'accompagnement des ADIL



7% des consultations ADIL pour des copropriétés ont été effectuées pour des demandes de travaux d'amélioration et développement durable.

Plus de 400 consultations concernent la réalisation de travaux, dont 230 pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

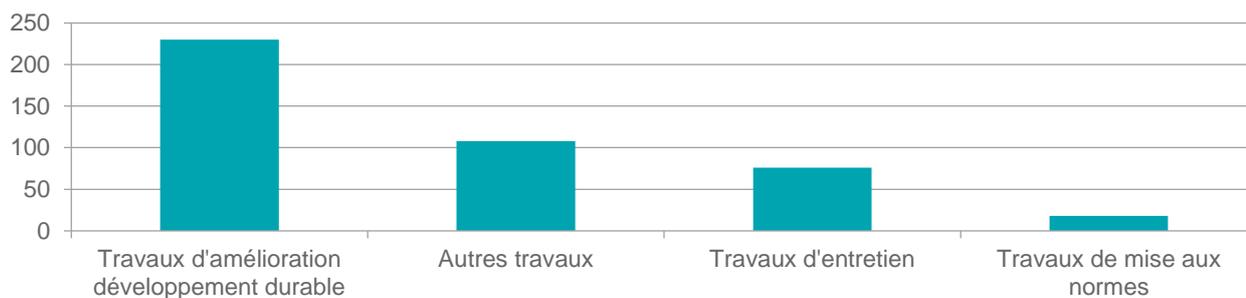
Le thème de la copropriété représente plus de 6% des consultations des ADIL.

En dehors de la thématique travaux, les ADIL conseillent les copropriétés sur les points juridiques, financiers et fiscaux : près de 2 900 consultations ont été recensées en 2016.

Il est important de rappeler que des consultations sont nécessaires et indispensables pour amorcer une démarche de rénovation (recouvrement des impayés, bon fonctionnement des instances de la copropriété, bonne relation avec le syndic). Il faut donc voir l'impact des conseils des ADIL au-delà du nombre de consultations « travaux ».

Répartition des consultations ADIL par type de demandes travaux pour les copropriétés

Source : ADIL 08, 10, 54, 57, 67, 68



COACHCOPRO® GRAND EST

Dispositif « Coach Copro »

Pour faciliter le passage à l'acte de travaux de rénovation énergétique en copropriété, L'ADEME et la Région Grand Est ont déployé le dispositif « Coach copro ». Information, conseil, et accompagnement sont assurés via ce dispositif qui s'appuie sur les réseaux des EIE et la FNAIM GE en lien avec les autres acteurs de la copropriété (ADIL, opérateurs ANAH,...)

<https://grandest.coachcopro.com/>



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS DE L'IMMOBILIER (depuis 1960)

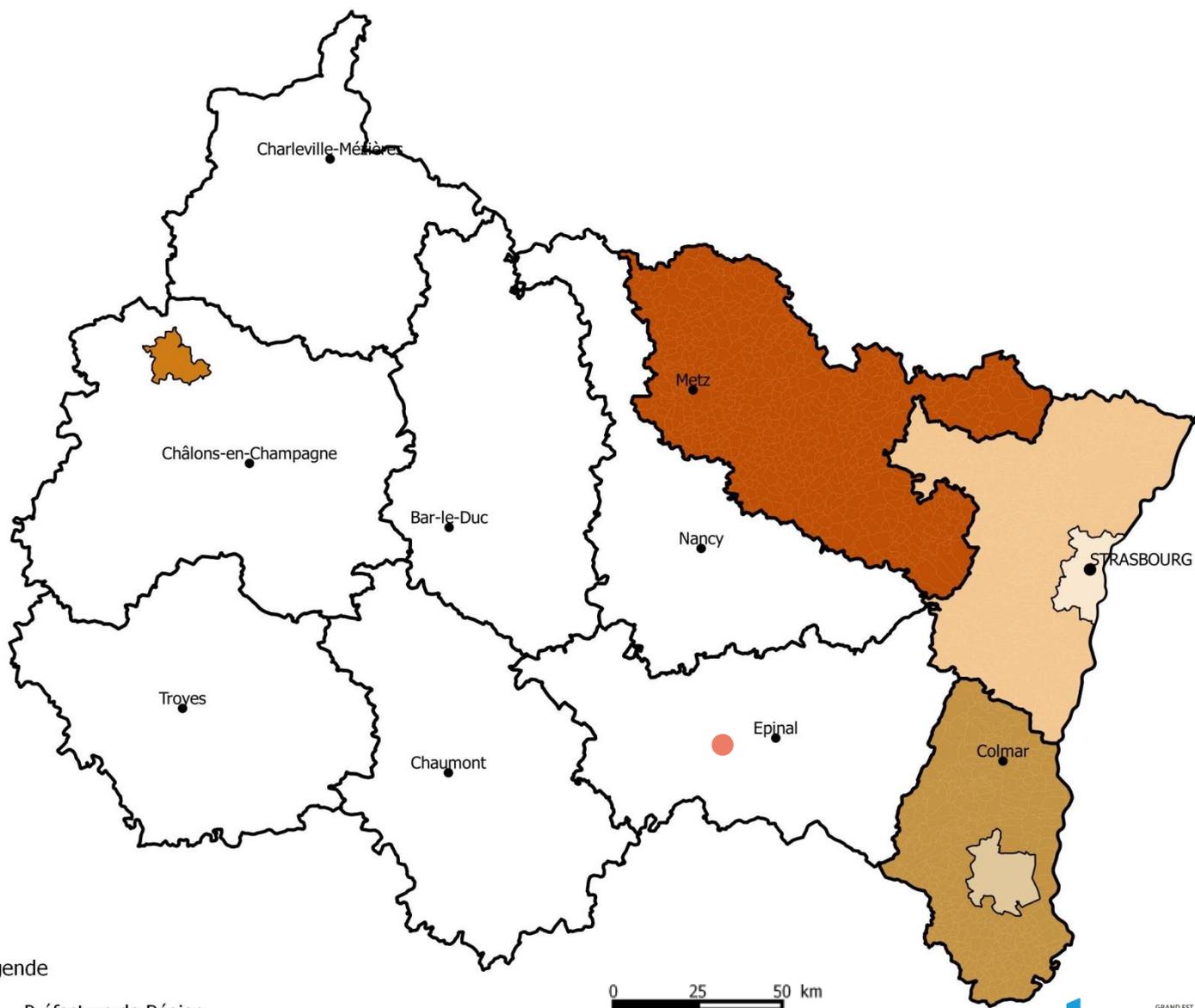
Syndics de copropriété : l'ADEME et la Région Grand Est financent un poste à la FNAIM Grand Est (avec UNIS et SNPI) pour accompagner les copropriétés dans des projets de rénovation. eco.immo.grandest@gmail.com

Une personne est par ailleurs spécifiquement dédiée à l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage des copropriétés du territoire de l'Eurométropole, grâce à un partenariat entre l'ADEME, la Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg.



L'accompagnement des copropriétés :

Cartographie des POPAC / VOC du Grand Est



Légende

- Préfecture de Région
- Préfecture de département

□ Département

- VOC Communauté d'Agglomération de Reims / Contact : Communauté d'Agglomération de Reims : www.reimsmetropole.fr/
- POPAC Eurométropole de Strasbourg / Contact : Alter Alsace Energies : <http://www.alteralsace.org/>
- VOC Mulhouse Alsace Agglomération / Contact : Service Habitat de l'Agglomération : www.mulhouse-alsace.fr/
- POPAC du département du Bas-Rhin / Contact : SOLIHA 67 : <https://www.soliha.fr/>
- POPAC du département du Haut-Rhin / Contact : ADIL 68 : <https://www.adil68.org/>
- POPAC du département de la Moselle / Contact : ADIL 57 : <https://www.adil57.org/>
- POPAC de la Ville d'Epinal et de la ville de Golbey / Contact : Ville d'Epinal : www.epinal.fr



Source : ADEME Grand Est
Fonds : ©IGN GEOFLA®2015
Conception : CERC Grand Est

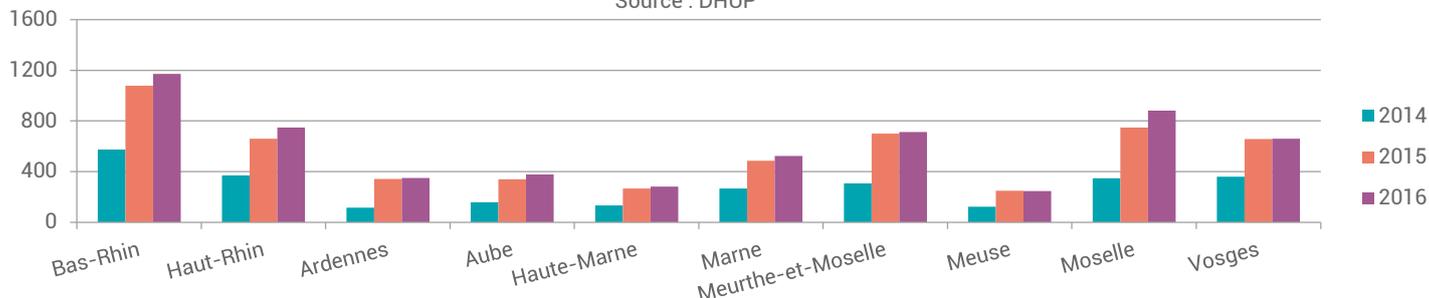


5 957 entreprises ont au moins un signe RGE à fin décembre 2016

Source : CAPEB, CEQUAMI, Certibat, FFB, I-CERT, Qualibat, Qualif'élec, Qualit'ENR, OPQIBI, OPQTECC

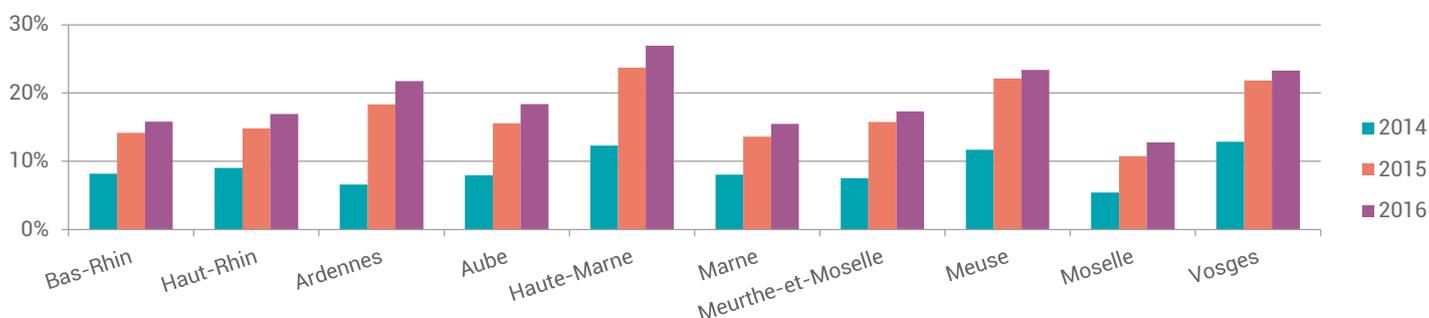
Nombre d'entreprises ayant une ou plusieurs mention(s) RGE

Source : DHUP



Part des entreprises RGE sur le nombre total des entreprises de bâtiment

Source : DHUP-INSEE



Près de 6 000 entreprises avaient au moins un signe RGE à fin décembre 2016 contre 5 500 en 2015 soit une hausse du nombre d'entreprises RGE de 8%.

La part des entreprises RGE sur l'ensemble des entreprises du Bâtiment progresse depuis 3 ans et atteint même 27% en Haute-Marne en 2016 contre 12% en 2014. Dans les Ardennes, elle passe de 7% en 2014 à 22% en 2016.

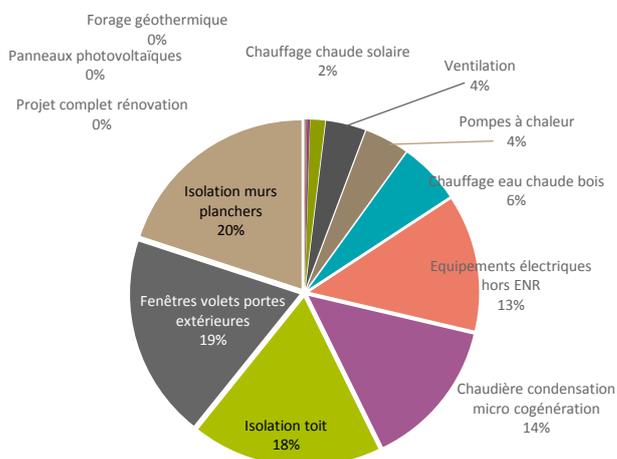
Les 3 signes RGE majoritaires dans le Grand Est concernent des travaux d'isolation de murs et planchers, les fenêtres, volets et portes extérieures ainsi que l'isolation du toit.

Le nombre de bureaux d'études et économistes RGE augmente de 33% au 4^{ème} trimestre 2016 par rapport au 4^{ème} trimestre 2015 et de 40% par rapport au 4^{ème} trimestre 2014.

Répartition des domaines de travaux à fin décembre 2016

Unité : domaine de travaux

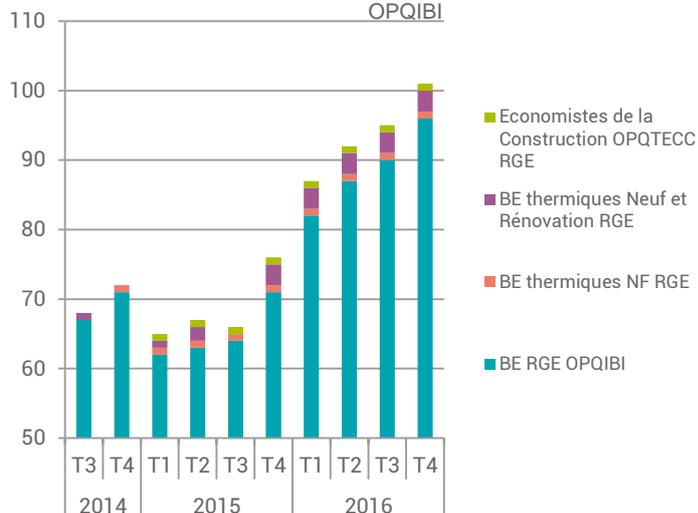
Sources : DHUP



Evolution du nombre de bureaux d'études/économistes RGE en Grand Est

Unité : nombre d'établissements

Source : Traitement CERC / ICERT, Certivea, OPQTECC, OPQIBI





Répartition du nombre d'entreprises RGE par EPCI en Région Grand Est à fin octobre 2016

Pour un total de 6 279 entreprises RGE à octobre 2016 dans le Grand Est

Légende :

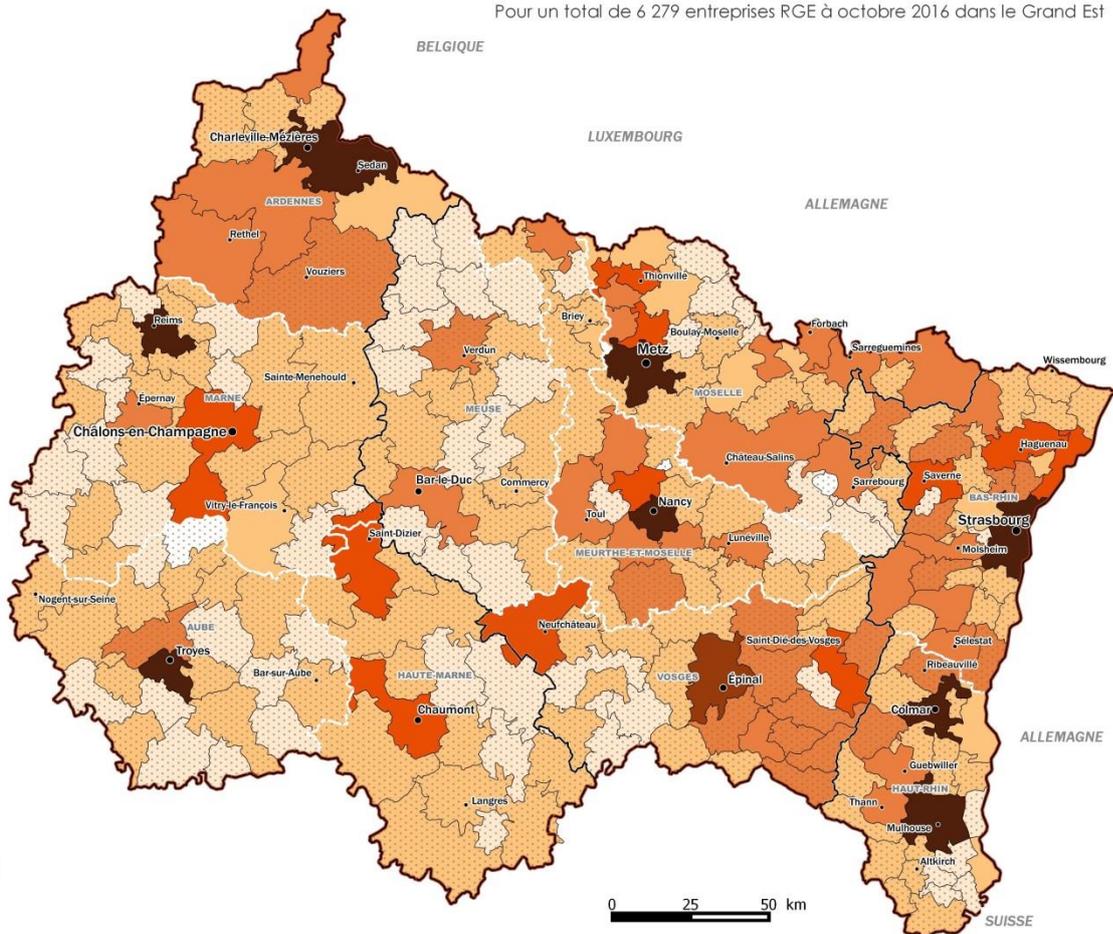
Population par EPCI

- < 20 000 hab
- > 20 000 hab
- Préfectures des anciennes Régions
- Préfecture de département
- Sous-Préfecture

- Région Grand-Est
- Anciennes Régions
- Départements

Nombre d'entreprises RGE par EPCI

- Moins de 10
- De 10 à 29
- De 30 à 49
- De 50 à 69
- De 70 à 99
- 100 et plus



CERECO

Fonds de carte : ©IGN GEOFLA® (2014), GFK (2004)
 Source : ADEME Grand-Est à octobre 2016
 M à J le 07/11/2016
 Réalisée par le CERECO

Part des entreprises RGE sur l'ensemble des entreprises Bâtiment en Région Grand Est à fin octobre 2016

Pour un total de 6 279 entreprises RGE sur 26 002 entreprises Bâtiment à octobre 2016 dans le Grand Est

Légende :

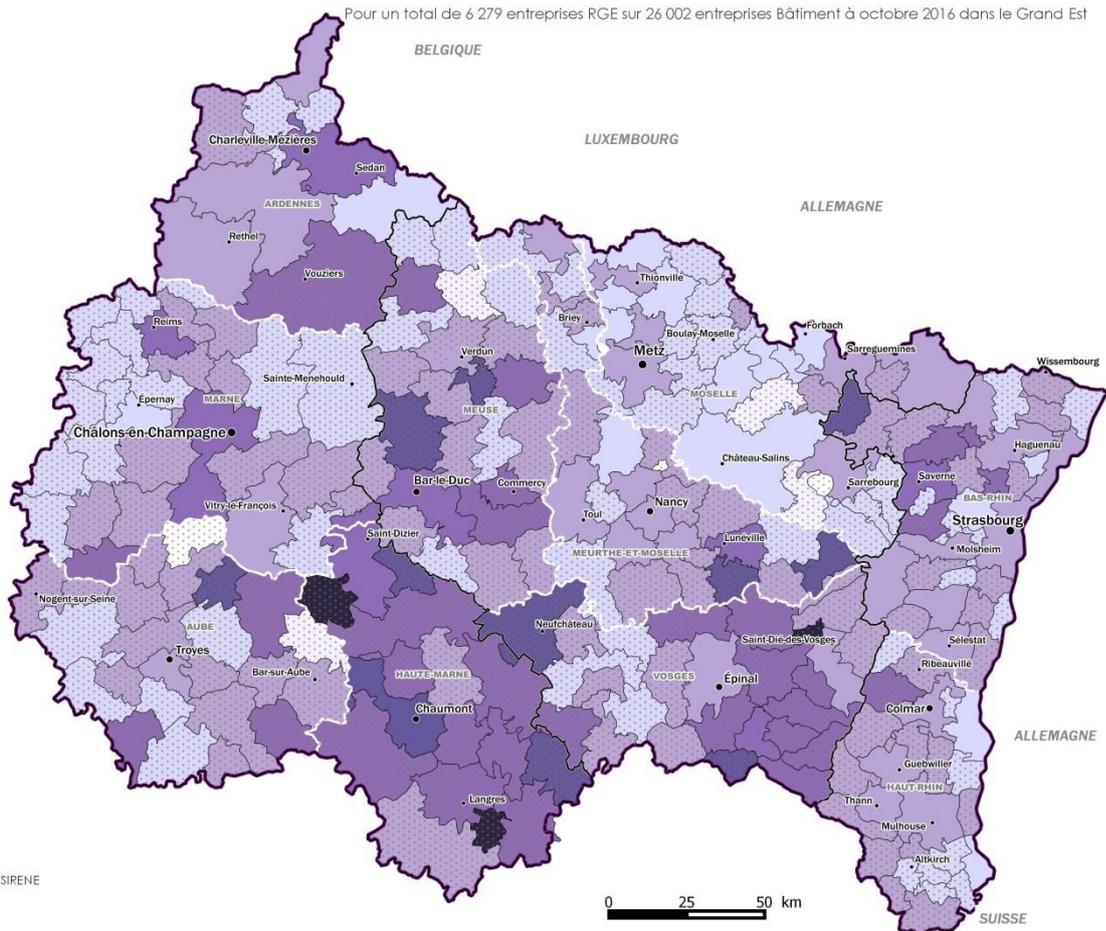
Population par EPCI

- < 20 000 hab
- > 20 000 hab
- Préfectures anciennes Régions
- Préfecture de département
- Sous-Préfecture

- Région Grand-Est
- Anciennes Régions
- Départements

Part des entreprises RGE par EPCI

- Moins de 10%
- De 10 à 19%
- De 20 à 29%
- De 30 à 39%
- De 40 à 49%
- 50 % et plus



CERECO

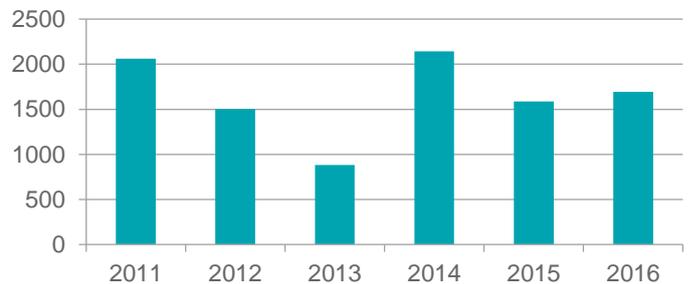
Fonds de carte : ©IGN GEOFLA® (2014), GFK (2004)
 Source : ADEME Grand-Est à octobre 2016 // INSEE SIRENE
 M à J le 07/11/2016
 Réalisée par le CERECO



BBC-effinergie Rénovation

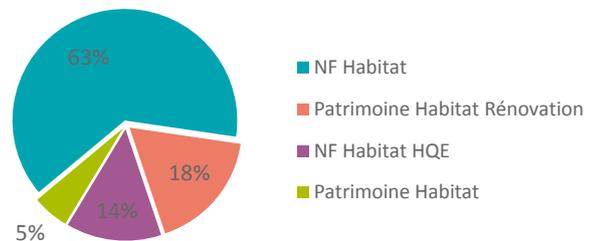
1 694 labellisations BBC-Effinergie Rénovation ont été attribuées en 2016 dans le Grand Est, en progression de près de 7% en 1 an. 61% des labellisations ont été délivrées par CERQUAL et 39% par PROMOTOLEC. 99% des labellisations sont faites pour des logements collectifs.

Evolution du nombre de labellisations BBC-Effinergie Rénovation dans le Grand Est
Source : Effinergie



2 344 logements rénovés ont obtenu une certification CERQUAL en 2016 dans le Grand Est, dont 38% en Marne et 30% en Moselle. 57% proviennent des labels HPE Rénovation et 43% des labels BBC-Effinergie Rénovation. Pour 63% des logements, la marque du label est « NF Habitat ».

Répartition des certifications CERQUAL obtenues
Source : CERQUAL



Le Label Promotelec Rénovation Responsable est destiné aux logements achevés depuis plus de 5 ans faisant l'objet de travaux de rénovation et certifie les bâtiments d'habitation depuis la performance globale jusqu'aux matériels et équipements utilisés. Ce label garantit que le bâtiment rénové présente une qualité, un confort et une performance supérieurs à la réglementation thermique en vigueur.

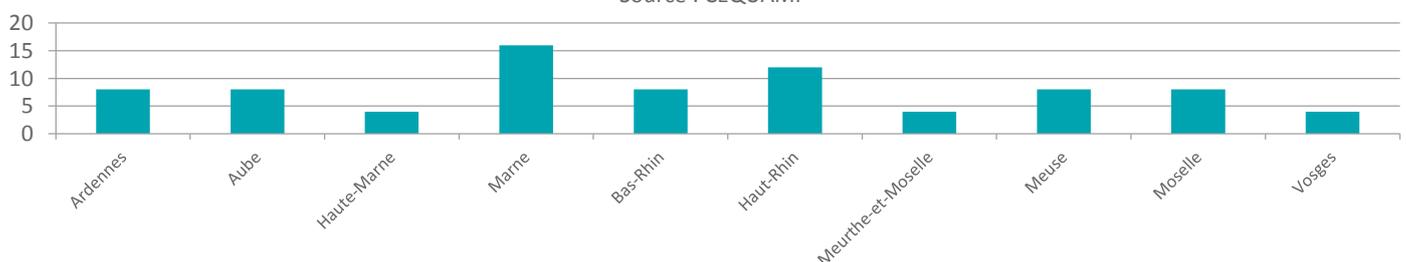
Label Promotelec Rénovation Responsable



En 2016, 80 maisons ont obtenu la certification NF Habitat Maisons Rénovées délivrée par CEQUAMI, dont 20% en Marne et 15% dans le Haut-Rhin.

NF Habitat Maisons rénovées

Répartition du nombre de certifications NF Habitat Maisons Rénovées par département
Source : CEQUAMI



AVEC LE CONCOURS :



Ainsi que le concours des membres du GIE Réseau des CERC :



Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art.L.122-4) et constitue une contre façon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art.122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à la quelle elles sont incorporées, sous réserve,toutefois,du respect des dispositions des articlesL122-10àL122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.